

tout commence avec le lieu

De nos jours, l'histoire, c'est ce qui transforme les documents en monuments. L'analyse de l'archive comporte donc une région privilégiée: à la fois proche de nous mais différente de notre actualité, c'est la bordure du temps qui entoure notre présent, qui le surplombe et qui l'indique dans son altérité; c'est ce qui, hors de nous, nous délimite. Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, 1969

Le mot latin *archivum* est un emprunt au grec tardif *arkheia* qui avait pris le sens de *lieu où l'on conserve les documents officiels*. Il s'agit d'un dérivé indirect du verbe *arkhein* qui suggère à la fois *commander* et *commencer*¹.

Le monument appelle la pérennité, l'unicité et la localisation. Le bâtiment est érigé pour prolonger et pour incarner la mémoire par invocation, identification et anticipation. Ainsi en va-t-il des Archives départementales du Nord, ce lieu d'élection où la loi et la singularité se croisent dans le privilège. Les archives expriment *un pouvoir de consignation, c'est-à-dire littéralement de rassemblement des signes en un seul corpus, en un système ou une synchronie dans lequel tous les éléments articulent l'unité d'une configuration idéale*². Là où le monument entretient reconnaissance et mémoire identitaire, le document engage des processus de connaissance et de savoir. Monument et document³ entretiennent ainsi d'étroites relations, ils s'agencent, procèdent l'un de l'autre et se complètent, pour assurer conjointement la transmission d'un patrimoine tissant une histoire parallèle des mises en trace.

Les archives constituent, à côté des mythes, un des dispositifs les plus anciens de stockage de l'information. Les actions humaines produisent des traces diverses qui se traduisent en registres, dîmes, terriers médiévaux, testaments, fiches comptables, liasses, feuilles de ménage, contrats, dépôts légaux, actes de procédure. L'origine de ces documents peut facilement être tracée jusqu'au culte des reliques, incunables, libelles ou jusqu'aux *regalia*, qui attestaient de la légitimité du pouvoir, et jusqu'aux actes de propriété des biens fonciers. Indissociable de la notion de preuve, celle d'authenticité confère dès le début sa puissance réelle face au dispositif des archives. Preuves de titres, de propriété, d'allégeance, de fidélité, de filiation, de servitude, de transaction. Cependant, le document n'est pas réductible à une simple fonction. Le document permet une circulation de l'information *par une nouvelle visibilité (une forme dans une nouvelle substance) à un objet qui porte déjà un nom (une étiquette) dans l'histoire ou dans l'actualité*⁴. Autrement dit, l'archive met en place un système de retraitement de matériaux déjà existants, en vue d'une production nouvelle de savoirs. À des degrés divers, le document tend vers un processus mémoriel et sémiotique. Si le document procède bien d'un code en tant qu'inscription, son rapport au référent tient davantage d'une relation analogique que symbolique, de description que de signification. *C'est cette décontextualisation de la mémoire qui confère au document sa valeur opératoire, le document court-circuite la distance au référent*⁵. Ainsi, les circonstances sont telles qu'un jour, registres cadastraux, minutes notariales, versements obligatoires, dépôts de brevets deviennent des documents. C'est dire l'enjeu de ces documents qui va bien au-delà de la simple prise en compte de la saveur diachronique du témoignage plaçant celui qui les touche des yeux ou du doigt dans l'illusion d'accéder au mystère de la *présence réelle de ce qui a disparu. Mémoire et histoire,*

1- « Ce nom coordonne apparemment deux principes en un: le principe selon la nature ou l'histoire, *là où les choses commencent* – principe physique, historique ou ontologique –, mais aussi le principe selon la loi, *là où des hommes et des dieux commandent, là où s'exerce l'autorité, l'ordre social, en ce lieu depuis lequel l'ordre est donné* – principe nomologique. *Là où, en ce lieu.* » Jacques Derrida, *Mal d'archive*, Éditions Galilée, 1995

2 - Jacques Derrida, *Mal d'archive*, Éditions Galilée, 1995

3 - « Monument et document sont deux régimes de trace. À ce titre, ils ne sont pas seulement ce qui reste d'une culture, d'un territoire ou d'une époque révolus, mais ce qui façonne les systèmes sociaux et leur permet de se projeter dans le temps. Chaque religion, idéologie ou doctrine dominante adopte une certaine économie des traces, qui fixe des pratiques et des significations, en ordonnant l'enregistrement, le stockage et la circulation des inscriptions. Point de convergence entre des croyances, des savoirs, des acteurs et des techniques, les traces témoignent ainsi d'une organisation du collectif par l'organisation de la matière. » Louise Merzeau, *Du monument au document*, Les Cahiers de médiologie, Éditions Gallimard, 1999

4 - Franck Leibovici, *Des documents poétiques*, Éditions Al Dante/Questions théoriques, 2007

5 - Michel de Certeau, « L'espace de l'archive ou la perversion du temps », *Traverses* n° 36, revue du Centre de Création Industrielle, Centre Georges-Pompidou, 1995

